

# UN BEAU BILAN POUR L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL

En 1983, la Commission européenne avait choisi de lancer chaque année une campagne de sensibilisation sur un thème d'intérêt général. Depuis 2011, l'initiative était quelque peu tombée en déshérence mais, grâce à un important travail des services et acteurs patrimoniaux mené auprès de la Commission européenne, 2018 a finalement été dédiée au patrimoine culturel.

**Q**ue de progrès et d'avancées dans les secteurs du patrimoine en Europe depuis dix ans ! À différentes échelles, des professionnels, des décideurs publics et des représentants d'institutions européennes prennent conscience des opportunités que représente le patrimoine en matière d'innovation, de développement économique et de cohésion sociale et environnementale. Depuis 2011, le groupe de réflexion « Patrimoine et Union européenne » a obtenu des résultats importants :

- adoption de textes politiques (conclusions des ministres, communication de la Commission, avis du Comité européen des Régions, résolution du Parlement européen...);
- inscription du patrimoine dans l'Agenda européen de la Culture et dans l'Agenda urbain européen;
- publication d'une « cartographie » sur les possibilités de financer des projets patrimoniaux dans les secteurs politiques de l'Union, un euro-baromètre sur le patrimoine culturel en Europe;
- mise en œuvre de l'Année européenne du patrimoine culturel en 2018, initiative proposée par l'Allemagne lors d'une réunion de ce groupe de réflexion, à Paris en octobre 2014, organisée par le département des Affaires européennes et internationales de la direction générale des Patrimoines.

## En France : 1 500 événements

En France, tous les patrimoines (industriel, archéologique, immatériel, cinématographique, audiovisuel, création artistique, musical, culturel, des idées, etc.), tous les territoires et tous les publics sont concernés. Les acteurs se sont mobilisés et ont organisé plus de 1 500 événements et projets labellisés au niveau local, régional, national ou transnational, avec pour point commun : une ambition de découverte et de médiation, de décloisonnement et d'apprentissage.

Le ministère de la Culture a créé un site inter-




net : [patrimoineurope2018.fr](http://patrimoineurope2018.fr) qui offre une carte interactive, permettant de faire émerger des projets novateurs, vecteurs d'attractivité culturelle des territoires, de dynamisme économique, de cohésion sociale et environnementale. Disponible en cinq langues, ce site offre de nombreuses rubriques sur les « actualités en Europe », les applications numériques, cartographiques et pédagogiques innovantes ; la place du patrimoine dans les institutions européennes, etc. Des partenariats ont permis de sensibiliser un public large et de donner une coloration européenne aux événements : la chaîne de télévision ARTE pour la diffusion de documentaires patrimoniaux, « *Toute l'Europe !* », site internet référent pour les questions relatives à l'Union européenne et le Relais Culture Europe, guichet d'information sur les financements européens ouverts à la culture. Enfin, un feuilleton patrimonial hebdomadaire, a été diffusé sur les réseaux sociaux, tout au long de l'année 2018.

Pour la première fois, les Rendez-Vous aux Jardins<sup>(1)</sup> ont été élargis cette année à seize pays européens : plus de 3 000 parcs et jardins (his-

toriques ou contemporains, publics ou privés, potagers, vergers, collectifs, etc.) ont ouvert leurs portes aux mêmes dates, sur le même thème et avec le même visuel. Plus de 2 millions de visiteurs ont découvert la variété et la richesse de ces lieux de dialogue entre nature, culture, patrimoine, création, arts et sciences.

Grâce à la dynamique enclenchée, la Commission européenne vient de se doter d'un plan d'action européen en faveur du patrimoine, afin de poursuivre les actions et activités menées dans différents secteurs politiques, directement ou indirectement liées au patrimoine.

Et cette dynamique s'inscrit dans une ambition plus large visant à « *refonder l'Europe par la culture* », souhaitée par plusieurs pays européens. Les ministres des 47 États membres du Conseil de l'Europe, avaient adopté en 2017 une recommandation relative à une « stratégie européenne pour le patrimoine au XXI<sup>e</sup> siècle », pour relever les défis et proposer l'échange de bonnes pratiques (composantes « sociale », « développement territorial et économique » et « connaissance et éducation »).

Ainsi, il est aujourd'hui opportun et important de poursuivre la construction de la Grande Europe des patrimoines, à la lumière de cette Stratégie 21, en favorisant l'échange de bonnes pratiques ; émulation de tous les acteurs concernés (institutions européennes, nationales, régionales et locales, élus et décideurs, professionnels et ONG, tissu associatif et société civile) et la sensibilisation des publics, notamment des jeunes, pour continuer à protéger, valoriser et transmettre le patrimoine, les savoir-faire et les valeurs qu'il véhicule. 

*Par Bruno Favel, chef du département des Affaires européennes et internationales (DAEI) au ministère de la Culture et coordinateur national de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018*

<sup>1)</sup> Ils se sont déroulés les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2018.